

## FICHE SIGNALÉTIQUE

## SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

## Nom et adresse du fabricant



ARDEX Engineered Cements  
400 Ardex Park Drive  
Aliquippa, PA, US  
15001

No. de téléphone : (724) 203-5000 or (888) 512-7339  
Visitez notre site Web: <http://www.ardexamericas.com>

## No. de téléphone en cas d'urgence

: CHEM-TEL: 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (à frais virés)

Identificateur du produit : **ARDEX FL<sup>MC</sup> Grout**

Famille chimique : S/O

Dénomination Chimique : S/O

Formule Chimique : N/Ap

Nom Commercial et

Synonymes

Poids Moléculaire : S/O

Utilisation du Produit : Coulis grésé, flexible, à prise rapide.

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

## EN CAS D'URGENCE

Poudre pigmentée. Sans odeur.

DANGER! Corrosif. Provoque des brûlures des yeux. Risque de causer des brûlures sur la peau.  
Le contact avec des matières humides ou des zones humides de la peau cause des brûlures de la peau.

Les symptômes peuvent être retardés. Peut irriter les voies respiratoires.

Contient une matière qui peut causer des lésions pulmonaires.

Risque de cancérogénicité - contient une matière qui risque de causer le cancer.

Classification SIMDUT : Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques, matières très toxiques);  
Catégorie E (Matière corrosive)

Classification OSHA : Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200).

\*\*\*EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ\*\*\*

Organes cibles : Poumons; Yeux; Peau.

Voies d'exposition : *Inhalation*: OUI *Absorption cutanée*: NON *Peau & Yeux*: OUI *Ingestion*: OUI

## Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë)

*Inhalation*: Risque de causer une grave irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux, le souffle court, une respiration sifflante et fonction pulmonaire réduite.

*Contact cutané*: Le contact direct avec la peau peut causer une irritation de légère à modérée avec possiblement des brûlures. Le contact avec des matières humides ou des zones humides de la peau cause des brûlures de la peau. L'épaississement de la peau, la gerçure et la fissuration peuvent également se produire. Les symptômes peuvent être retardés.

*Contact oculaire*: Le contact direct avec les yeux peut irriter sérieusement ou brûler les yeux. Peut causer la cécité.

*Ingestion*: Risque de causer une grave irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure une douleur cuisante, le vomissement et la diarrhée.

## Effets de l'exposition à long terme (chronique)

: L'inhalation continue peut affecter la fonction respiratoire et avoir comme symptômes la toux, la production de muqueuses et une difficulté respiratoire. L'inhalation continue ou à répétition de fines poussières peut causer une grave cicatrisation des poumons, une maladie appelée la silicose et la protéinose pulmonaire alvéolaire (maladie pulmonaire). Les symptômes peuvent inclure la toux, le souffle court et éventuellement une grave insuffisance respiratoire.

**Maladies aggravées par une surexposition**

: Affections cutanées, troubles de la vue et trouble respiratoire déjà existants.

**Cancérogénicité**

: Risque de cancer. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

**Autres dangers importants**

: Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

**Effets environnementaux potentiels**

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

**SECTION 3 - INGRÉDIENTS DANGEREUX/COMPOSITION CHIMIQUE**

<u>Ingrédients</u>	<u>No. CAS</u>	<u>% (Poids)</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
			<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Aluminate de calcium	65997-16-2	1.00 - 5.00	P/D	P/D	P/D	P/D
Ciment Portland	65997-15-1	30.00 - 60.00	10 mg/m <sup>3</sup>	P/D	15 mg/m <sup>3</sup> (Poussière totale); 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	P/D
Copolymère d'acétate de vinyle	24937-78-8	1.00 - 5.00	*10 mg/m <sup>3</sup> (inhalable); *3 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	P/D	*15 mg/m <sup>3</sup> (Poussière totale); *5 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	P/D
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	30.00 - 60.00	0,025 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)	P/D	0,1 mg/m <sup>3</sup> (respirable) (limite finale)	P/D
Carbonate de Lithium	554-13-2	0.10 - 1.00	10 mg/m <sup>3</sup>		15 mg/m <sup>3</sup>	P/D
En fonction de la couleur, ce produit peut contenir un ou plusieurs des pigments suivants.						
Dioxyde de titane, TiO <sub>2</sub>	13463-67-7	< 5.00	10 mg/m <sup>3</sup>	P/D	15 mg/m <sup>3</sup>	P/D
Oxyde de fer, Fe <sub>3</sub> O <sub>4</sub>	1317-61-9	< 10.00	P/D	P/D	P/D	P/D
Oxyde de chrome (III), Cr <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	1308-38-9	< 5.00	0.5 mg/m <sup>3</sup>	P/D	0.5 mg/m <sup>3</sup>	P/D
Oxyde de fer (III), Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	1309-37-1	< 5.00	5 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	P/D	10 mg/m <sup>3</sup> (fumées)	P/D

\*Note:: Les limites PEL de OSHA et TLV d'ACGIH inscrites ci-dessus pour le copolymère d'acétate de vinyle sont pour 'Particules non spécifiés autrement/réglémenté'.

**SECTION 4 - PREMIERS SOINS****Inhalation**

: En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Si la victime ne respire plus, dégager les voies respiratoires et commencer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact cutané**

: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer doucement la région affectée avec de l'eau tiède pendant au moins 20 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact oculaire**

: Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 20 à 30 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion**

: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Donner à la victime un ou deux verres d'eau. Consulter immédiatement un médecin.

**Notes au médecin**

: Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5 - MARCHÉ À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE

### Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Ininflammable en conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Un contact avec l'eau peut causer l'hydratation et la formation d'une matière alcaline et caustique.

### Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

- : Ininflammable.

**Point d'éclair** : Non applicable.

**Point d'éclair (méthode)** : Non applicable.

**Température d'auto-inflammation** : P/D

**Limite d'inflammabilité inférieure (% selon le volume)**

- : Non applicable.

**Limite d'inflammabilité supérieure (% selon le volume)**

- : Non applicable.

**Caractéristiques oxydantes** : Aucun(e).

**Projection de la flamme** : Non applicable.

**Retour de flammes observé**

- : Non applicable.

### Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

- : Pas disponible.

### Moyens d'extinction adéquats

- : Agent chimique en poudre, dioxyde de carbone et mousse. Ne pas utiliser de l'eau. Un contact avec l'eau peut causer l'hydratation et la formation d'une matière alcaline et caustique.

### Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Suivant l'extinction de l'incendie, bien nettoyer tout l'équipement et les surfaces exposées à la fumée.

### Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de soufre; Oxyde de calcium; acétate de vinyle; acid acétique; Aldéhydes; Oxydes de carbone.

## SECTION 6 - REJETS ACIDENTELS

**Précautions personnelles** : Corrosif! Porter un équipement de protection personnelle résistant aux produits chimiques durant le nettoyage. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelles » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

**Précautions environnementales** : Éviter que le produit s'infilte dans les cours d'eau. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

**Nettoyage des déversements** : Ventiler le secteur du déversement. Éliminer toutes sources d'ignition. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Contenir la matière et éviter que la matière s'infilte dans les canalisations d'égouts ou les cours d'eau. Ramasser la matière déversée avec un aspirateur HEPA, ou autres méthodes ne produisant pas de poussières. Placer dans un contenant adéquat pour élimination ultérieure (voir Section 13). Éviter d'ajouter de l'eau puisque la matière devient alcaline lorsqu'elle est mouillée. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

**Matières interdites** : Éviter d'ajouter de l'eau puisque la matière devient alcaline lorsqu'elle est mouillée.

### Marche à suivre spéciale en cas de déversements

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

## SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Manutention sécuritaire** : Corrosif! Porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques durant la manipulation. Utiliser dans un endroit bien ventilé. La formation des travailleurs sur les risques potentiels par la vapeur, les poussières ou la fumée est importante pour assurer la santé des travailleurs. L'exposition à l'inhalation secondaire peut se produire pendant le nettoyage de l'équipement, en retirant ou en lavant les vêtements contaminés. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter les conditions humides ou mouillées. Tenir à l'écart des acides et des matières incompatibles. Éviter et contrôler les activités qui produisent de la poussière. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.

**Exigences en matière d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Interdiction de fumer dans le secteur. Ne pas entreposer près des matières incompatibles (voir Section 10). Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Protégez contre des dommages physiques.

**Matières incompatibles** : Voir Section 10.  
**Matériaux d'emballage spéciaux** : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

## SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

**Ventilation et mesures d'ingénierie** : Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

**Protection respiratoire** : Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH\MSHA est conseillé.

**Protection pour la peau** : Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

**Protection pour les yeux / visage** : Lunettes à coques doivent être portées afin d'éviter le contact des poussières avec les yeux.

**Autre équipement de protection** : Utiliser des vêtements résistants comme une combinaison, un tablier et des bottes, s'il y a risque d'exposition au produit afin d'éviter tout contact. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

**Hygiène personnelle** : Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Nettoyer tout l'équipement et les vêtements, et prendre une douche avec de l'eau et du savon doux pour enlever les poussières à la fin de chaque quart de travail.

**Limites d'exposition permises** : Pour les limites d'exposition pour chacun des ingrédients voir Section 3.

## SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Forme physique</b>	: Fine poudre (Solide)	<b>Apparence</b>	: Poudre pigmentée.
<b>Odeur</b>	: Sans odeur.	<b>Seuil de l'odeur</b>	: P/D
<b>pH</b>	: 10 - 12		
<b>Point d'ébullition</b>	: P/D	<b>Densité</b>	: 2,7 - 3,1
<b>Point de fusion/congélation</b>	: P/D	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: P/D
<b>Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)</b>	: P/D	<b>Solubilité dans l'eau</b>	: < 55 g/L
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	: P/D	<b>Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)</b>	: P/D
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: P/D	<b>% de matière volatile selon le poids</b>	: P/D
<b>Taille des poussières</b>	: P/D	<b>Renseignement générique</b>	: Poids/Gallon:P/D

**SECTION 10 - RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ**

- Stabilité/Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage. Le contact avec l'eau peut causer l'hydratation et la formation d'hydroxyde de calcium caustique.
- Polymérisation dangereuse** : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Conditions à éviter** : Éviter les conditions humides ou mouillées. Chaleur extrême.
- Matières à éviter/ Incompatibilité** : Acides; Oxydants; Sels d'ammonium; Eau. Éviter tout contact avec l'aluminium.
- Produits de décomposition dangereux** : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

**SECTION 11 - RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

- Données toxicologiques** : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

<u>Ingrédients</u>	<u>CL<sub>50</sub>(4hr)</u> <u>inh, rat</u>	<u>DL<sub>50</sub></u>	
		<u>orale</u>	<u>cutané</u>
Aluminate de calcium	P/D	P/D	P/D
Ciment Portland	P/D	P/D	P/D
Copolymère d'acétate de vinyle	P/D	> 1 000 mg/kg (rat)	P/D
Silice cristalline, quartz	P/D	P/D	P/D
Carbonate de lithium	> 2.17 mg/L	710 mg/kg (rat)	P/D
Dioxyde de titane, TiO <sub>2</sub>	> 6.82 mg/L	> 24 000 mg/kg (rat)	> 10 000 mg/kg (lapin)
Oxyde de fer, Fe <sub>3</sub> O <sub>4</sub>	P/D	> 5 000 mg/kg (rat)	P/D
Oxyde de chrome (III), Cr <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	> 5.41 mg/L	> 5 000 mg/kg (rat)	P/D
Oxyde de fer (III), Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	P/D	> 5 000 mg/kg (rat)	5 500 mg/kg (rat)

- Cancérogénicité** : Ce produit contient de la silice cristalline-quartz. La silice cristalline-quartz est classé comme étant cancérigène par IARC (Groupe 1), ACGIH (Groupe A2), NTP (Groupe 1) et OSHA (OSHA select carcinogen).
- Effets sur la reproduction** : Aucun à notre connaissance.
- Térogénicité** : Aucun à notre connaissance.
- Mutagénicité** : Aucun à notre connaissance.
- Épidémiologie** : Pas disponible.
- Sensibilisation à la matière** : Le ciment Portland peut causer une réaction allergique pour la peau chez les individus hypersensibles possiblement à cause de traces de chrome.
- Matières synergiques** : P/D
- Propriétés irritantes du produit** : Irritant de modéré à corrosif.
- Autres dangers importants** : Voir Section 2 pour des renseignements supplémentaires

**SECTION 12 - RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**



- Effets environnementaux** : Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.
- Caractéristiques environnementales importantes** : P/D
- Renseignements écotoxicologiques** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**SECTION 13 - ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

- Élimination** : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.

- Méthodes d'élimination** : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.
- RCRA** : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

### SECTION 14 - RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Appellation réglementaire	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	Aucun	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
Canada (TMD) Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				
Les États-Unis	Aucun	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
Les États-Unis Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				

### SECTION 15 - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Renseignement canadienne :**

**Classification canadienne SIMDUT:** Ce produit est un produit contrôlé selon la SIMDUT. Il respecte un ou plusieurs des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

**Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.**

**Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA):** Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

**Liste de Divulgarion des Ingrédients (LDI) du Canada**

Component	N ° CAS	Concentration minimale
Silice cristalline	14808-60-7	1%
Oxyde de chrome (peut contenir)	1308-38-9	1%
Oxyde de fer, Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> (peut contenir)	1309-37-1	1%

**Renseignement fédéral É.-U. :**

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Aucun rapporté.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière est assujettie aux exigences de notification SARA, en raison de la présence de Oxyde de chrome (III) [N ° CAS 1308-38-9] dans certaines nuances.

**Lois É.-U. "State Right to Know":**

California Proposition 65: Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme pouvant causer le cancer ou effets sur la reproduction.

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs listes de substances dangereuses de l'État:

Component	CAS No.	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Ciment portland	65997-15-1	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Silice cristalline	14808-60-7	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Carbonate de lithium	554-13-2	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Dioxyde de titane, (peut contenir)	13463-67-7	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Oxyde de chrome (peut contenir)	1308-38-9	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Oxyde de fer, Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub> (peut contenir)	1309-37-1	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

## SECTION 16 - AUTRES RENSEIGNEMENTS

### Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- DOT: Department of Transportation
- LIS : liste intérieure des substances
- EPA: Environmental Protection Agency
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- Inh: Inhalation
- P/D: Pas disponible
- S/O: Sans objet
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
- NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
- RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
- SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
- STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
- TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
- TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
- TSCA: Toxic Substance Control Act
- TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
- SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

### Références

- : 1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2013.
- 2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2013.
- 3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, bases de données CCInfoWeb 2012 (Chempendium et RTECs).
- 4. Fiche signalétique du fabricant.
- 5. US EPA Title III List of Lists - version du octobre 2012.
- 6. California Proposition 65 List - version du 05 juillet 2013.

## DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont fournis à titre de guide pour ceux qui manutentionnent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée de bonne foi par un personnel technique compétent. Ce document n'est probablement pas exhaustif. Les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent inclure d'autres considérations. Des méthodes de travail sécuritaires doivent être employées lorsque l'on travaille avec n'importe quelle matière. Il est important que l'utilisateur examine les méthodes de sécurité employées lors de l'utilisation du produit afin de s'assurer de leur pertinence.

Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise. ARDEX Engineered Cements n'est pas responsable des dommages, pertes, blessures ou autres dommages accidentels qui pourraient survenir lors de l'utilisation du produit ou suite à l'interprétation des données contenues dans la présente fiche. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans.

### Préparée par :

ARDEX Engineered Cements

400 Ardex Park Drive

Aliquippa, PA, US

15001

(724) 203-5000

Visitez notre site Web: <http://www.ardexamericas.com>

**Date de préparation de la fiche (dd/mm/yyyy)**

: 31/08/2013

**FIN DU DOCUMENT**